



Ecole primaire Jean de La Fontaine
Procès verbal
Conseil d'école
Jeudi 15 octobre 2020

Présents :

Représentants des parents : FAURY Julie (PS), LESCURE Philippe (MS/GS), MONTIGNY Amandine (GS), GUERRA Caroline (CE1), GRANIER Myriam (CE1/CE2), DEMIREL Döne (CE2), ESPOSITO Céline (CM1/CM2 A), ARDIET Thomas (CM1/CM2 B)

Représentants de la mairie : Mme ROGIC- M SOLIMEO

DDEN : Mme CUISINIER

Président du Sou des Écoles : M SOYER

Enseignants : Mmes BERTHIN, DELEAUD, FERRAND, FERREIRA, GUERIN, LEMERCIER, LONGUEVILLE, NUGUET-SMAIL, POTIGNON, SAUT, M. BUISSON
Mme FONTAINE, enseignante RASÉD

Excusés : M FLORIN (inspecteur de l'éducation nationale), M GOYARD, représentant des parents, Mmes BEAU, GUICHARD, SARRIEN, VAUTHIER, VIVIER, enseignantes

La séance a débuté à 18h15.

Secrétaire de séance : M ARDIET

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau conseil d'école
- Résultats des élections
- Composition et rôle du conseil d'école
- Rentrée 2020 : effectifs, répartition et organisation
- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- Activités et projets dans les classes
- Bilan des coopératives
- Présentation du Sou des Ecoles
- Questions des parents

Présentation du nouveau conseil d'école

Chaque participant se présente lors d'un tour de table.

Résultats des élections :

Les élections ont eu lieu vendredi 9 octobre 2020. Sur 285 inscrits, il y a eu 161 votants. Le taux de participation a donc été de 56.49 %. Pour information, voici un récapitulatif des taux de participation des années précédentes :

2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
56.46	56.21	56.95	70.82	55.30	57.69	68.5	67.21	63.67

Mme GUERIN remercie les parents candidats pour leur participation à la mise sous pli. Elle remercie également Mmes ESPOSITO, FAURY, GRANIER, MONTIGNY pour la tenue du bureau de vote et pour le dépouillement.

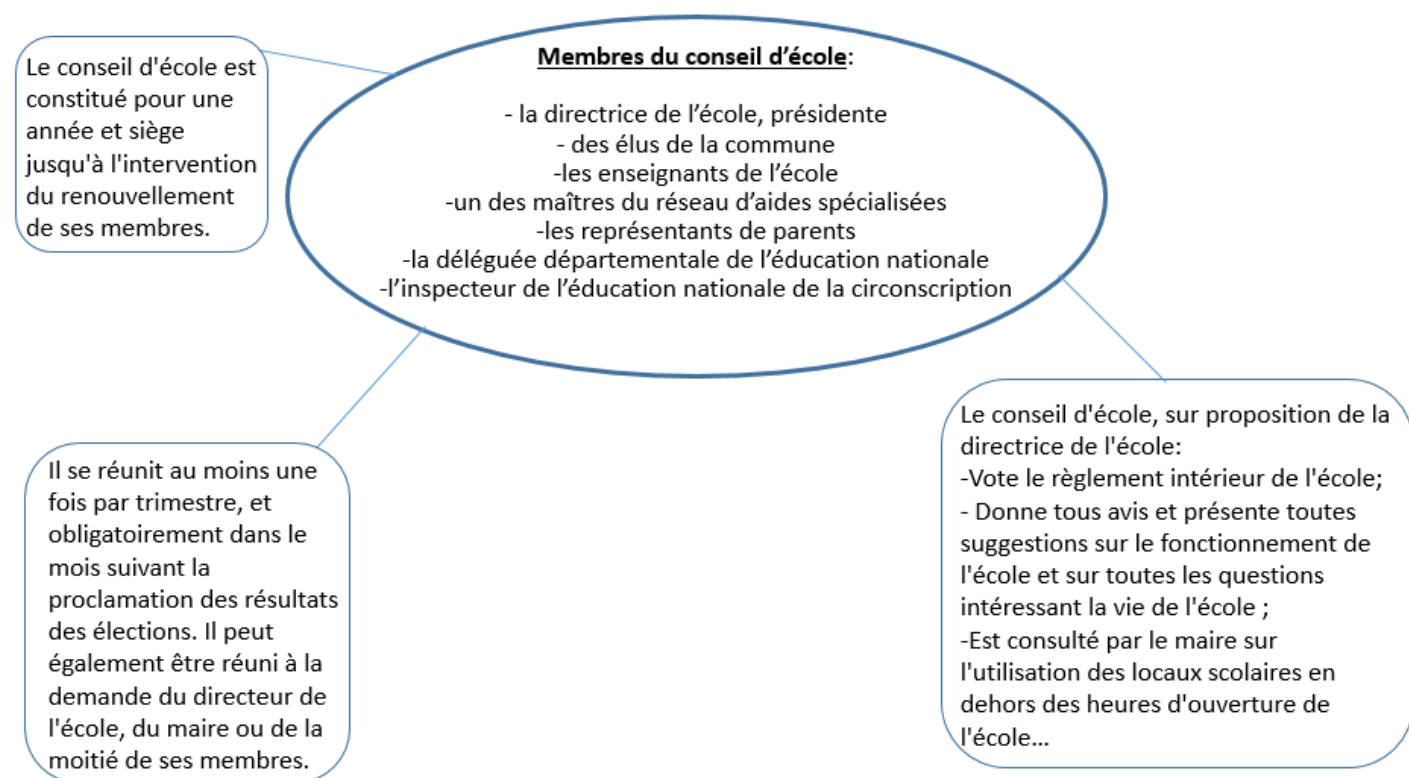
Selon l'arrêté du 19 août 2019, le vote peut avoir lieu exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

C.GUERIN propose que pour les élections 2021, le vote ne se fasse que par correspondance.

Actuellement, assez peu de parents viennent voter au Bureau de vote. Pas d'opposition donc pour qu'à l'avenir le vote ne se fasse que par correspondance, avec un rappel de l'échéance (sur une note spécifique ou sur le blog de l'école).

Pour les élections de représentants de parents en 2021, le vote se fera donc uniquement par correspondance.

Composition et rôle du conseil d'école :



<https://eduscol.education.fr/cid77759/le-conseil-d-ecole.html>

Rentrée 2020 : Effectifs et répartition

PS	Enseignantes : Frédérique FERRAND ATSEM : Sandrine MARRA	23
MS/GS	Enseignante : Claudie LONGUEVILLE ATSEM : Catherine DA SILVA	23 (13+10)
GS	Enseignante : Laetitia BERTHIN ATSEM : Mathilda LAY	23
CP	Enseignantes : Claire POTIGNON et Marie-Océane BEAU remplacée par Sophie SARRIEN (vendredi)	24
CE1	Enseignante : Béatrice LEMERCIER	21
CE1/CE2	Enseignantes : Pauline FERREIRA (lundi/mardi)/ Pauline SAUT (jeudi/vendredi)	18 (12+6)
CE2	Enseignante : Isabelle NUGUET-SMAIL	20
CM1/CM2 A	Enseignantes : Catherine GUERIN/Laura GUICHARD (le mardi toute la journée+ 1 vendredi toutes les 3 semaines)	24 (13+11)
CM1/CM2 B	Enseignants : Eric BUISSON/Jeanne VAUTHIER remplacée par Clotilde VIVIER (le mardi)	23 (13+10)
Classe passerelle	Enseignante : Marie DELEAUD Educateurs spécialisés : Marion BIDET et Steve BEIGNE	7

Les effectifs des classes sont équilibrés. L'équipe enseignante a fait le choix de réduire l'effectif de la classe de CE1/CE2 car il s'agit d'un double niveau au cycle 2.

Nombre d'élèves : 207

Le nombre d'élèves a baissé. A la rentrée 2019, on comptait 220 élèves. Cette baisse s'explique surtout par le départ d'un effectif important d'élèves de CM2 (31 élèves) qui sont entrés au collège.

Nb : Les effectifs prévisionnels (estimation à prendre avec précaution) sont de 25 enfants en petite section pour la rentrée prochaine.

Les acteurs à l'école sont :

- les enseignants de la PS au CM2
- la directrice
- l'AESH (Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap): Julie ZWISLER accompagne 3 élèves de l'école.
- les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
- Les personnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). C.GUERIN donne la parole à I. FONTAINE enseignante RASED.

Le dispositif RASED peut-être sollicité par les parents ou l'équipe enseignante.

Il est composé de 3 personnes, chacune travaillant en complémentarité :

- 1 enseignante spécialisée à dominante pédagogique,
- 1 psychologue scolaire
- 1 enseignante spécialisée à dominante relationnelle (dite Maître G)

Mme FONTAINE intervient à l'école de Sancé 3h/semaine, pour 7 élèves (3 en cycle 1, 3 en Cycle 2 et 1 en Cycle 3)

L'appui aux enfants qui le nécessitent se fait en petit groupes, et dans un cadre différent de la classe, également avec des outils différents. L'objectif est de s'adapter aux besoins des enfants.

Rentrée 2020 : Organisation

L'organisation choisie les années précédentes a dû être modifiée d'une part, pour respecter le protocole sanitaire et d'autre part à cause des travaux du Pôle Multi Accueil.

- Entrée et sortie de l'école :
 - o En maternelle : l'entrée dans l'école des parents se déroule assez bien même s'il n'y a qu'une issue. Les familles respectent le protocole : port du masque et désinfection des mains au gel hydro alcoolique.
 - o En élémentaire : l'entrée des élèves par deux portails permet d'éviter un trop grand nombre de personnes au même endroit.
 - o A noter : cette disposition des 2 entrées rend plus difficile pour les enseignants le fait de voir tous les parents (en particulier pour Mme GUERIN)

- Gestes barrières à l'école :
 - o Les adultes portent le masque.
 - o Le lavage des mains est respecté. Les enfants se lavent les mains régulièrement avec du savon. Ils peuvent également utiliser le gel hydro alcoolique bio fourni par la mairie qui est moins agressif pour les mains.
 - o La ventilation : les fenêtres et les portes de classes sont ouvertes plusieurs fois dans la journée. Remarque : Mme GUERIN signale que dans le cadre de suspicion de cas de Covid les échanges nécessaires entre familles et équipes pédagogiques ont bien fonctionné, les familles ayant appelé, et prévenu.

- Utilisation des cours de récréation (la cour de maternelle est condamnée durant les travaux) : 2 cours sont utilisées :
 - o La cour de l'école élémentaire : elle est divisée en plusieurs parties. Toutes les classes de l'école l'utilise sur des temps différents ;
 - o La partie en herbe, côté vallon : elle est utilisée par les CM et la classe passerelle lorsque le terrain n'est pas trop humide.

Le manque de place pour la récréation reste un réel problème. Les maternelles n'ont aucun jeu dans la cour c'est pourquoi les enseignantes ont demandé un budget exceptionnel à la mairie pour acheter des jeux. Le budget a été accepté par la commission des affaires scolaires. C.GUERIN remercie les élus. Les CM, lorsque le terrain est humide, n'ont pas de cour pour la récréation.

- Déplacement du dortoir de PS et de MS et de la classe passerelle : le dortoir des Petites Sections et des Moyennes Sections a été installé dans la classe passerelle. L'après-midi, pendant la sieste, la classe passerelle utilise le bureau des éducateurs et un atelier. Cette organisation a entraîné beaucoup de changements et du travail supplémentaire. Tout le personnel de l'école a fait preuve de tolérance et d'une grande adaptation. Mme FERRAND insiste en particulier sur la fatigue que cette organisation engendre, notamment en cette fin de période. Elle déplore également que l'ATSEM de sa classe ne puisse plus autant contribuer à l'appui pédagogique des enseignements. Les parents d'élèves saluent la capacité d'adaptation importante de l'ensemble de l'équipe pédagogique, ainsi que le renfort d'une personne supplémentaire apporté par la Mairie.

Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Mme GUERIN rappelle le rôle du PPMS. Selon les termes du BO de novembre 2015, c'est un document opérationnel propre à chaque école « qui permet de faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités ». Il est remis à jour chaque année.

Le PPMS se décline en 3 volets :

- Le volet commun (volet 1) dans lequel on trouve la description de l'école, l'emplacement des malles, les effectifs (élèves et personnel), l'annuaire de crise et comment déclencher l'alarme ;
- Le volet « risque majeur » (volet 2) dans lequel sont répertoriés les risques pour l'école ainsi que les missions du personnel. Pour l'école de Sancé, les risques sont les accidents industriels et les tempêtes.
- Le volet « attentat intrusion » (volet 3) dans lequel sont notifiés, entre autres, les procédures pour s'échapper ou s'enfermer.

Chaque année scolaire, un exercice de « type attentat-intrusion » doit avoir lieu. Son rôle est essentiel pour diffuser en profondeur auprès des élèves et du personnel une véritable culture de crise et de l'urgence.

Cet exercice aura lieu vendredi 16 octobre 2020 (Mme GUERIN signale que dans le cadre de cet exercice, les enfants sont prévenus par avance, afin de ne pas engendrer de stress particulier)

Un premier exercice « incendie » a déjà eu lieu pour toute l'école, mardi 22 septembre 2020.

Activités et projets dans les classes

Cycle 1 (PS, MS/GS et GS)	<ul style="list-style-type: none"> - Mardi 6 octobre: C. LABROSSE est venue à l'école raconter une histoire avec un tapis à histoire. Les enseignantes pensent faire revenir C.LABROSSE car pour l'instant la venue des élèves de maternelle à la médiathèque n'est pas possible à cause du protocole sanitaire. - Projet : Les incorruptibles - Du 28 septembre au 16 octobre: RDV individuel avec les parents - Intervenant extérieur en tennis de table (en projet) - MS/GS : les CE2 viennent chaque semaine lire un album à la classe
CP	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la semaine de la science du 5 au 12/10 Fête de la science - Projet : Les incorruptibles - Projet lecteur: promenade dans Sancé pour observer l'écrit dans la ville
CP, CE1	- Evaluations nationales en français et mathématiques du 14 septembre au 2 octobre 2020
CE1, CE1/CE2, CE2	<ul style="list-style-type: none"> - Décloisonnement en « Questionner le monde » : les enseignantes circulent dans les classes les mardis, jeudis, vendredis en début d'après-midi pour travailler sur les sciences le temps et l'espace. - Projet : Les Incorruptibles
CM1/CM2 A et CM1/CM2 B	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluations - Ateliers scientifiques : decloisonnement+inclusion - Projet proposé par le centre pilote sciences : Info ou Infox - Projet Commun « Rallye Lecture » autour du Voyage littéraire dans le temps
Classe passerelle	<ul style="list-style-type: none"> - cycle vélo pour 1 groupe d'élèves + cycle natation pour le 2ème groupe avec éducateur sportif le mardi après-midi. - projet Ecole et cinéma : 1er film en novembre "Mon voisin Totoro" de Miyazaki. Projet sur l'année : - les Incorruptibles - Correspondance avec une classe d'ITEP de Cruzille. 1er Échange : se présenter sous forme du jeu "Qui est-ce ? "

Pour l'élémentaire :

Jeudi 10 octobre, **élections des enfants représentants au conseil communal.**

Les résultats sont les suivants :

CP	Roxane CONSTANT Gianni MAGALHAES
CE1	Inès FONTAINE Mikaïl BULUR
CE1/CE2	Chloé BOSSET Lola MAGALHAES
CE2	Ethane CORDIER Eniss CHARRUA
CM1/CM2 A	Chiara CURSIO Léonie HUMBERT Matis BOUDOT-CEDELE Marouane ERRACHIDI
CM1/ CM2 B	Clara ARDIET FEDERICO Chloé JACQUEROUX Kyllian BUFFET Flavien SOLIMEO

Félicitations aux nouveaux représentants !

Mme GUERIN indique que les enfants ont conscience qu'ils ont un vrai rôle dans le conseil communal, et Mme ROGIC souligne que l'analyse et le raisonnement des enfants est très bon, et qu'ils prennent leur rôle très à cœur. A titre d'exemple, elle indique que le parcours de bosses au City Park (prochainement en fonction) est une idée exprimée au départ par le conseil communal des enfants.

La Municipalité est remerciée pour cette initiative prise depuis 11 ans.

La séance d'installation du conseil Communal des enfants est prévue le 7 novembre, si les conditions sanitaires et les règles en vigueur le permettent.

-Cycle piscine à partir de janvier pour 8 séances le jeudi matin (du 25/01 au 02/04)

Travaux et investissement :

Un TBI a été installé dans la classe de PS. 24 tables individuelles réglables ont été achetées pour l'élémentaire. Les enseignants remercient la mairie pour ces investissements.

Bilan des coopératives scolaires :

Bilan de la coopérative maternelle :

Intervention de Frédérique FERRAND, mandataire de la coopérative maternelle.

Mme FERRAND indique que le budget de l'année passée a été peu consommé, avec notamment peu de sorties.

Des jeux ont été rachetés avec ce budget peu utilisé.

L'excédent de la coop est d'environ 1000 €

La participation des familles a été importante

Bilan de la coopérative élémentaire :

Intervention d'Eric BUISSON, mandataire de la coopérative élémentaire.

Présentation du Sou des Écoles :

La parole est donnée à Alexandre SOYER, président du Sou des Écoles.

M. SOYER rappelle en préambule ce qui avait été rendu possible lors des années précédentes :

- 2018-2019 : 12-13000 € de bénéfices sur l'année scolaire avaient permis une dépense de 22000 € pour l'école

- 2019-2020 : Activités en forte baisse en lien avec le confinement. Il reste à ce jour 7600 € sur le compte.

Pour l'année 2020-2021, ces 7600 € seront vite dépensés dès lors que la participation pour le séjour à Bellecin est déduite.

Il reste dès lors un budget de 8 €/enfant.

Les activités du sou envisagées :

- Vente de sapin de Noël les 5 et 12 décembre, si la Préfecture l'autorise

- Vente de « plat traditionnel » également si l'autorisation est obtenue

- Tombola (souches distribuées aux enfants).

A ce sujet, M. SOYER demande à ce que les enfants qui ne voudraient pas vendre de ticket les restitue rapidement à leur enseignant, afin qu'ils puissent être proposés à d'autres.

M. SOYER souligne enfin la difficulté pour se projeter au-delà sur 2021, et indique que l'ensemble des personnes du Bureau reste à l'écoute.

Questions des parents :

Questions / remarques à destination de l'équipe éducative :

- Certains parents regrettent que la date pour se présenter aux élections des représentants de parents d'élèves soit si courte. Comme il est plus difficile de rentrer à l'école et que toutes les réunions de classe n'avaient pas eu lieu, l'information n'a pas bien circulée.

Réponse pour l'École : *Mme GUERIN a informé tous les parents dans la note distribuée le jour de la rentrée, des modalités d'inscription sur la liste des candidats. Elle a également fait un rappel par l'intermédiaire du blog de l'école le 12/09/2020. Il semble difficile de faire davantage. C.GUERIN conseille enfin aux parents de bien lire les informations données par l'école.*

Questions remarques à destination de la mairie :

- Les parkings (école, salle des fêtes, église, garderie...) sont souvent pleins. Serait-il possible de ne condamner qu'une seule rangée sur le parking de la salle des fêtes ? Les jours de pluie, il est difficile de contraindre un enfant de rentrer à pied sur 1 ou 2 kms.

Réponse de la Mairie : *La moitié du parking de la salle des fêtes a été condamnée pour installer la « base de vie » du chantier. Cette installation répond à une obligation légale inscrite dans le droit du travail, et ne peut pas être réduite.*

- Le dépose-minute est très pratique lorsqu'il est respecté et utilisé à bon escient par les parents, merci à la Mairie pour cette initiative.
- Merci au personnel de Mairie de s'être mobilisé sur plusieurs jours pour tenter de faire respecter les modalités de stationnement et d'arrêt minute au niveau de l'école. Des améliorations sont constatées grâce à ces interventions. Sera-t-il possible d'en prévoir d'autres ponctuellement en cours d'année ?

Réponse de la Mairie : *Le respect de l'arrêt-minute contribue à fluidifier la circulation, à condition de respecter son principe : seul l'enfant descend. Des interventions ponctuelles du personnel communal sont prévues pour continuer à améliorer l'usage de cette pratique.*

- Des parents se questionnent sur le respect des mesures barrières à la cantine, en particulier le lavage des mains avant et après le repas à la cantine. Est-ce bien le cas ?

Réponse de la Mairie : *La réglementation est respectée. Un personnel communal est venu constater que les mesures barrières comme le lavage des mains avant et après le repas sont bien effectives. Des rappels réguliers sont faits auprès des encadrants.*

- Certains enfants ont fait remonter à leurs parents une qualité moindre de la cantine scolaire (par exemple certains plats resservis dans un intervalle de 2 jours, sous une dénomination différente, fruits non de saison, ou bien trop mûrs).

Réponse de la Mairie : *Il est impossible que des plats soient resservis. Les normes draconiennes qui existent concernant la restauration scolaire sont scrupuleusement respectées, en particulier, tout reste est détruit. Il n'y a pas de baisse de la qualité de la restauration. Les menus sont consultables sur le site de la mairie et il sera apporté une attention particulière à l'intitulé des plats.*

- Concernant la garderie périscolaire, des parents demandent : si l'accueil des enfants à 7h30 ne pourrait pas être fait à l'intérieur. Par ailleurs certains parents s'interrogent sur la surveillance des enfants lorsqu'il n'y a qu'un adulte présent avec des enfants à l'intérieur et à l'extérieur ?

Réponse de la Mairie : *La présence des encadrants est fixée en fonction des effectifs. Il n'y a jamais un seul adulte présent, excepté en fin de journée (17h30-18h30) où le nombre d'enfants présents ne justifie pas la présence de deux adultes mais les enfants sont soit tous à l'extérieur, soit tous à l'intérieur.*

Lors des échanges, sur cette question, il semble que cela ait pu se produire, mais sans éléments précis, difficile de le vérifier.

L'occasion pour la Mairie de préciser à nouveau l'intérêt d'être précis lors de la demande, lorsque des parents font remonter des dysfonctionnements, afin d'y répondre au mieux.

- Serait-il possible de mettre du gel hydro-alcoolique à disposition des parents et enfants au niveau de la garderie périscolaire ?

Réponse de la Mairie : Au niveau de la garderie périscolaire, il y a un lavabo avec savon et gel hydro-alcoolique. Les parents peuvent donc soit se laver les mains soit utiliser le gel. La possibilité de mettre du gel dès l'entrée du portillon va être étudiée.

- A la garderie du soir, les goûters sont pris à l'extérieur sous le préau pour les enfants de primaire. Les jours de pluie, les enfants sont souvent trempés et doivent attendre avant de pouvoir rentrer. Serait-il possible qu'ils goutent à l'intérieur.

Réponse de la Mairie : Le goûter des enfants du primaire, préparé par les familles, se fait à l'extérieur car il répond aux besoins d'un temps de repos en extérieur (à l'abri du préau en cas de pluie) après les cours.

La distance à parcourir pour aller à la garderie reste pour l'heure un souci lors des jours des pluies.

M. SOLIMEO précise que pour certaines questions ou remarques des parents (restauration scolaire, garderie ...), il serait souhaitable d'avoir le plus de précisions possibles (fait concret, date, heure) afin que les réponses apportées soient les plus pertinentes possibles.

Enfin, il conclue en précisant que la Mairie est consciente de la gêne occasionnée par les travaux et reste à l'écoute de l'équipe éducative et des parents pour en limiter l'impact.

La séance a été levée à 20h10

Thomas ARDIET
Secrétaire

Catherine GUERIN
Directrice